

\* NOUS SOMMES  
**SOQUIJ** | Intelligence juridique

\* **SOQUIJ** | Intelligence juridique

Cette publication est également disponible sur notre site Internet à l'adresse [soquij.qc.ca/fr/a-propos/rapports-annuels](http://soquij.qc.ca/fr/a-propos/rapports-annuels)

Vous pouvez obtenir des renseignements additionnels sur la Société québécoise d'information juridique en vous adressant à :

**Société québécoise d'information juridique**

Direction des produits et services  
715, rue du Square-Victoria, bureau 600  
Montréal (Québec) H2Y 2H7

Téléphone : 514 842-8745  
Sans frais : 1 800 363-6718

Internet : [soquij.qc.ca](http://soquij.qc.ca)





## MONSIEUR JACQUES CHAGNON

Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Gouvernement  
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le trente-septième rapport annuel de gestion de la Société québécoise d'information juridique, organisme créé par la *Loi sur la Société québécoise d'information juridique* (R.L.R.Q., chapitre S-20).

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités de la Société québécoise d'information juridique pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2014.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

La ministre responsable de l'application de la *Loi sur la Société québécoise d'information juridique*,

Stéphanie Vallée  
Ministre de la Justice  
Gouvernement du Québec



## MADAME STÉPHANIE VALLÉE

Ministre de la Justice  
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre le rapport annuel de gestion de la Société québécoise d'information juridique pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2014.

Ce rapport a été préparé conformément aux dispositions de l'article 16 de la *Loi sur la Société québécoise d'information juridique*.

Recevez, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Philippe-André Tessier, avocat, CRIA  
Président





## TABLE DES MATIÈRES

Mot du président	6
Mot du directeur général	7
Présentation de la Société	10
Bilan des activités 2013-2014	22
Les exigences législatives et gouvernementales	31
Les états financiers	35



## MOT DU PRÉSIDENT

MADAME LA MINISTRE,

Au nom du conseil d'administration de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ), j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion 2013-2014.

J'assume depuis quelques mois la présidence de SOQUIJ à la suite du départ de M<sup>e</sup> Guy Mercier, qui aura occupé cette fonction pendant 14 années.

L'humain, l'innovation et la collaboration avec le milieu l'auront toujours guidé dans son désir de bien servir les professionnels du droit et la collectivité. SOQUIJ le remercie infiniment de l'investissement fait pour le compte des professions juridiques, mais également pour celui du bien public.

Je prends le relais de M<sup>e</sup> Mercier avec beaucoup de fierté et de détermination.

Les actions organisationnelles de la dernière année ont été guidées par un tout nouveau plan stratégique riche et ambitieux qui nous force à nous redéfinir et à épouser le changement pour mieux répondre aux besoins en information juridique des citoyens.

Il faut changer pour être plus accessibles. Et il faut être accessibles si nous voulons être le « leader » que nous souhaitons.

Au printemps dernier, nous avons ainsi dévoilé notre nouvelle identité visuelle, SOQUIJ | Intelligence juridique.

La grande équipe SOQUIJ a travaillé tout au long de l'année à la réalisation et au peaufinage du nouveau Portail SOQUIJ, qui sera déployé au cours de l'année 2014-2015. Il remplacera le populaire environnement AZIMUT, offert sur le Web depuis déjà 15 ans.

L'année 2013-2014 marque également la fin d'une ère : celle de la production des produits papier à SOQUIJ. En effet, la totalité de nos produits et collections est maintenant de nature électronique. Plus que jamais, nos utilisateurs et abonnés accèdent facilement et rapidement à notre fonds documentaire, comptant plus de 1,2 million de documents.

Encore cette année, SOQUIJ s'est employée à améliorer la qualité et la quantité de l'information juridique qu'elle rend disponible à ses utilisateurs et clients. En tant que gardienne du patrimoine juridique du Québec, SOQUIJ reçoit, organise, sélectionne, enrichit, archive et diffuse plus de 100 000 décisions par année en provenance des tribunaux judiciaires, des tribunaux administratifs et d'une myriade

d'organismes juridictionnels. Une performance qui se répète année après année, mais qui est trop souvent passée sous silence. Cet exercice exige une discipline, une coordination et une rigueur exceptionnelles.

Je remercie tous les membres du conseil d'administration du soutien, du temps et de l'intérêt qu'ils consacrent à SOQUIJ. Leur participation est grandement appréciée.

Je remercie également tous les employés pour le travail qu'ils effectuent au quotidien afin d'offrir des produits et services de la plus haute qualité.

Rendre accessibles et disponibles les sources du droit est nécessaire à la composition d'un État de droit. Nous nous y employons jour après jour depuis près de 40 ans.

Au nom des membres du conseil d'administration et de tous les employés de SOQUIJ, je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le président,



**Philippe-André Tessier,**  
avocat, CRIA



## MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

C'est sous le signe de la nouveauté qu'a débuté l'exercice 2013-2014 à SOQUIJ avec le lancement de notre nouvelle identité visuelle.

Cet événement a donné le ton à une année où SOQUIJ a travaillé à se donner ce qu'il lui faut pour marquer l'avenir : un nouveau portail pour ses services électroniques, un service de Recherche juridique performant et convivial, un plan stratégique ambitieux et des changements structurels importants.

Je tiens à remercier les employés pour leur dévouement et leur engagement soutenu à offrir des produits de qualité tant aux professionnels du droit qu'aux citoyens. Ils font la différence.

### Nous sommes SOQUIJ.

Le directeur général,



**Claude Paul-Hus,**  
MBA, FCPA, FCMA

# SOQUIJ

2013

**Lancement officiel de la nouvelle identité visuelle de SOQUIJ**

Promotion du programme **SOQUIJ dès aujourd'hui** pour les jeunes juristes et entente avec trois associations majeures de jeunes avocats

SOQUIJ, partenaire de l'année au congrès annuel de l'Association canadienne des parajuristes

Accès aux jugements dans les dossiers des plumeux diffusés par SOQUIJ

**Sommet inégalé dans la consultation du Blogue SOQUIJ : 7 200 VISITES POUR LE MOIS**

04

Entente entre SOQUIJ et Juris Concept

05

**Lancement du premier numéro du magazine *Jurisprudence de SOQUIJ***

06

Adoption du **plan stratégique 2013-2016** par les membres du conseil d'administration

09

10

Enrichissement des banques de SOQUIJ de plus d'un million d'hyperliens

## [ JURISPRÉSENCE ]

Le magazine de l'intelligence juridique de SOQUIJ

Volume 1, numéro 1, mai 2013

SOQUIJ | intelligence juridique | 1 080 870 décisions, 275 616 résumés SOQUIJ, 1 400 000 visites sur Services aux citoyens, 7 600 000 dossiers Plumitifs des cours municipales

**RUBRIQUES**  
P1 INTELLIGENCE JURIDIQUE  
P2 L'ÉDITO  
P3 JURIDIQUE  
P4 ENJEUX  
P5 AILLEURS  
P6 COUP D'ŒIL SUR...  
P7 À SURVEILLER

**DIFFAMATION SUR LA TOILE... ATTENTION!**  
M<sup>e</sup> DANIELLE BLONDIN

### JURISPRUDENCE :

(1) *Bier c. Tafelman* (C.S., 2012-06-22), 2012 QCCS 2851, SOQUIJ AZ-50868454, 2012EXP-2977, J.E. 2012-1592.  
(2) *Arpin c. Grenier* (C.Q., 2004-05-07), SOQUIJ AZ-50236735, J.E. 2004-1172, D.T.E. 2004T-566, [2004] R.J.D.T. 613, [2004] R.R.A. 1029.

(3) Voir notamment : *Prud'homme c. Rawdon* (Municipalité de), (C.A., 2010-03-26), 2010 QCCA 584, SOQUIJ AZ-5011326, #01033P-1281, J.E. 2010-698, [2010] R.J.D.T. 613, [2010] R.R.A. 1029.

« Par les professionnels, pour les professionnels du droit »

Présentations du Portail SOQUIJ à certains clients de SOQUIJ

11

Entente entre l'ABC-Québec et SOQUIJ pour le traitement et la diffusion de doctrine

Diffusion des plumitifs municipaux de la Cour municipale de Québec

12

Nomination de **M<sup>e</sup> Philippe-André Tessier** à titre de président du conseil d'administration de SOQUIJ

Atelier de cocréation portant sur les plumitifs

02

Entente avec l'organisme Pro Bono Québec, qui sera hébergé dans les locaux de SOQUIJ

03

2014

01

**M<sup>e</sup> Guy Mercier** tire sa révérence après plus de 27 ans au conseil d'administration de SOQUIJ

**Nouvelle version adaptative et mobile du site [soquij.qc.ca](http://soquij.qc.ca)**

Entente entre la Chambre des notaires du Québec et SOQUIJ



## PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ), fondée en 1976, assume un mandat qui lui a été confié par l'Assemblée nationale et relève du ministre de la Justice du Québec. Elle assure son autofinancement par la vente de ses produits et services.



### CONSEIL D'ADMINISTRATION (EN DATE DU 31 MARS 2014)

NOMMÉS APRÈS CONSULTATION DU  
BARREAU DU QUÉBEC

**M<sup>e</sup> Philippe-André Tessier, président\***  
Associé, Robinson Sheppard Shapiro

**M<sup>e</sup> Anouk Fournier**  
Rebuts solides canadiens inc.

**M<sup>e</sup> Nathalie Guertin**  
Coordonnatrice des comités, Barreau de Montréal

NOMMÉ APRÈS CONSULTATION DE LA  
CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC

**M<sup>e</sup> Claude Laurent**  
Directeur général de l'Ordre professionnel  
de la physiothérapie du Québec

NOMMÉS SUR LA RECOMMANDATION DES  
JUGES EN CHEF DES COURS DE JUSTICE

**L'honorable Pierre E. Audet**  
Juge en chef adjoint à la Cour du Québec

**L'honorable Yves-Marie Morissette\***  
Juge à la Cour d'appel du Québec

NOMMÉS SUR LA RECOMMANDATION  
DU MINISTRE DE LA JUSTICE

**M<sup>e</sup> Carol-Ann Croteau**  
Direction des services judiciaires de la métropole,  
ministère de la Justice du Québec

**M<sup>e</sup> Michel Paquette**  
Conseiller au bureau de la sous-ministre,  
ministère de la Justice du Québec

NOMMÉS SUR LA RECOMMANDATION  
DES DOYENS DES FACULTÉS DE DROIT

**M<sup>e</sup> Nicolas Vermeys, vice-président\***  
Professeur à la Faculté de droit de  
l'Université de Montréal

**M<sup>e</sup> Daniel Boyer**  
Bibliothécaire en chef de la bibliothèque  
de droit Nahum Gelber, Université McGill

NOMMÉS SUR LA RECOMMANDATION  
DU MINISTRE RESPONSABLE DE  
L'APPLICATION DE LA *LOI SUR LE  
CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU  
QUÉBEC*

**M<sup>me</sup> Sylvie Ferland\***  
Directrice des Publications du Québec,  
Centre de services partagés du Québec

**M. Jean Métivier**  
Directeur général des services de  
communication, Centre de services partagés  
du Québec

\* Membres du comité exécutif.



## NOTRE MISSION

Nous analysons, organisons, enrichissons et diffusons le droit au Québec et cette valeur ajoutée nous permet d'accompagner les professionnels dans leurs recherches de solutions, ainsi que l'ensemble de la population dans sa compréhension du droit.



## NOUS SOMMES SOQUIJ



De gauche à droite : M<sup>es</sup> Nicolas Vermeys, Michel Paquette, Claude Laurent, Carol-Ann Croteau, Philippe-André Tessier et Nathalie Guertin, l'honorable Pierre E. Audet, M. Jean Métivier, M<sup>e</sup> Daniel Boyer, l'honorable Yves-Marie Morissette et M. Claude Paul-Hus, (absentes de la photo : M<sup>e</sup> Anouk Fournier et M<sup>me</sup> Sylvie Ferland)

# \* SOQUI

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
M<sup>e</sup> Philippe-André Tessier, président

**COMITÉ EXÉCUTIF**  
M<sup>e</sup> Philippe-André Tessier, président

**DIRECTION GÉNÉRALE**  
M. Claude Paul-Hus, directeur général

AFFAIRES JURIDIQUES

**DIRECTION DES PRODUITS ET SERVICES**  
M<sup>e</sup> Daniel Champagne, directeur

**BUREAU DES PROJETS**  
M<sup>e</sup> Julie Allard, directrice

**DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION**  
M. Benoît Raymond, directeur

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES**  
M<sup>me</sup> Ana Cerqueira, directrice

**DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES STRATÉGIQUES**  
M<sup>e</sup> Geneviève Fortin, directrice

RÉDACTION

RÉCEPTION DES JUGEMENTS,  
DOCUMENTATION ET ÉDITION

MARKETING

SERVICES À LA CLIENTÈLE

DÉVELOPPEMENT  
DES SYSTÈMES  
D'INFORMATION

INFRASTRUCTURES  
ET EXPLOITATION

RESSOURCES  
HUMAINES

COMPTABILITÉ ET  
APPROVISIONNEMENT



## DIRECTIONS

### DIRECTION DES PRODUITS ET SERVICES

La Direction des produits et services est responsable de la planification et de la gestion, de la rédaction ainsi que de la production technique de l'ensemble des publications juridiques. Elle s'occupe de la conception et du développement de nouveaux produits ainsi que de la recherche et de la négociation d'ententes avec les partenaires d'affaires. Elle assure le développement de la clientèle et veille à la satisfaction de celle-ci. Pour ce faire, elle effectue la mise en marché des produits et services. Elle offre aussi des services d'accueil, de formation, de soutien et d'aide adaptés aux différents besoins des clients utilisateurs de tous les produits et services de SOQUIJ. La Direction se charge également des activités reliées aux communications, à la gestion des comptes clients, à la facturation ainsi qu'à la manutention et à la gestion des stocks.

Elle est constituée de quatre secteurs :

- Rédaction,
- Réception des jugements, documentation et édition,
- Services à la clientèle et
- Marketing

### BUREAU DES PROJETS

Le Bureau des projets est la direction responsable de la gestion complète des projets de la Société. À ce titre, il analyse les propositions de projets, gère le portefeuille de projets et fait des recommandations concernant la priorité de développement des produits et services. Il suit l'exécution des travaux selon les échéanciers et en effectue le suivi auprès du comité de direction. Il maintient et améliore les processus de gestion de projet et assure la centralisation de la documentation des projets.

### DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

La Direction des systèmes d'information veille au développement informatique des outils de production et de celui des produits et services offerts par SOQUIJ. Elle est également responsable du soutien aux outils de production et de gestion pour les utilisateurs internes et assure le soutien quant à la bureautique, au système téléphonique ainsi qu'aux liens de télécommunication et le maintien des serveurs.

Elle est constituée de deux secteurs :

- Développement des systèmes d'information et
- Infrastructures et exploitation

### DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES

La Direction des ressources humaines et financières est constituée du secteur ressources humaines ainsi que du secteur comptabilité et approvisionnement.

Le secteur ressources humaines contribue aux orientations stratégiques et opérationnelles de la Société en assurant la planification, le développement et la mise en œuvre de programmes et d'activités de ressources humaines. Ce secteur est aussi responsable de l'application de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics* et de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*.

Le secteur comptabilité et approvisionnement veille à toutes les activités comptables de l'organisation, du budget aux états financiers en passant par les comptes clients et les comptes fournisseurs. Il offre également des services en matière d'approvisionnement, d'aménagement et d'ergonomie au travail.

## DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES STRATÉGIQUES

La Direction du développement des affaires stratégiques fait valoir l'expertise et le savoir-faire de la Société auprès de certains partenaires ayant des besoins en information juridique. Elle veille à l'élaboration du plan stratégique de l'organisation et, par la suite, coordonne sa mise en œuvre pendant toute la durée de celui-ci. Elle assure également la coordination des activités de prospection pouvant conduire l'organisation à élargir ses activités, à signer de nouveaux partenariats ou à réaliser de nouveaux projets.

## SECTEUR AFFAIRES JURIDIQUES

La conseillère d'affaires juridiques est notamment responsable de la rédaction et du soutien à la négociation des contrats, de la conformité des appels d'offres, de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Elle est en outre conseillère en éthique.



## COMPOSITION DU PERSONNEL (en date du 31 mars 2014)

CATÉGORIES	RÉGULIERS						OCCASIONNELS		
	DG	DPS	DSI	BP	DDAS	DRHF	DPS	BP	DRHF
Cadres	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	-	-	-
Coordonnateurs	1,00	4,00	2,00	-	-	1,00	-	-	-
Conseiller ressources humaines	-	-	-	-	-	1,00	-	-	-
Professionnels	0,80	26,80	12,00	3,00	2,00	0,80	-	0,70	-
Techniciens	1,00	16,60	14,00	-	-	6,00	-	-	0,04
Personnel de bureau	-	15,60	1,00	-	-	-	0,10	-	-
<b>Sous-Total</b>	<b>3,80</b>	<b>64,00</b>	<b>30,00</b>	<b>4,00</b>	<b>3,00</b>	<b>9,80</b>	<b>0,10</b>	<b>0,70</b>	<b>0,04</b>
<b>TOTAL</b>	<b>114,6</b>						<b>1,5</b>		
	<b>116,1</b>								

DG : Direction générale

DPS : Direction des produits et services

DSI : Direction des systèmes d'information

BP : Bureau des projets

DDAS : Direction du développement des affaires stratégiques

DRHF : Direction des ressources humaines et financières



## L'INTELLIGENCE JURIDIQUE DE SOQUIJ

ÉTAPE  
01

### RÉCEPTION

Plus de **100 000 DÉCISIONS**  
reçues par année

ÉTAPE  
02

### TRAITEMENT DE L'INFORMATION JURIDIQUE

Plus de **10 000 DÉCISIONS**  
sélectionnées pour être traitées

ÉTAPE  
03

### DIFFUSION

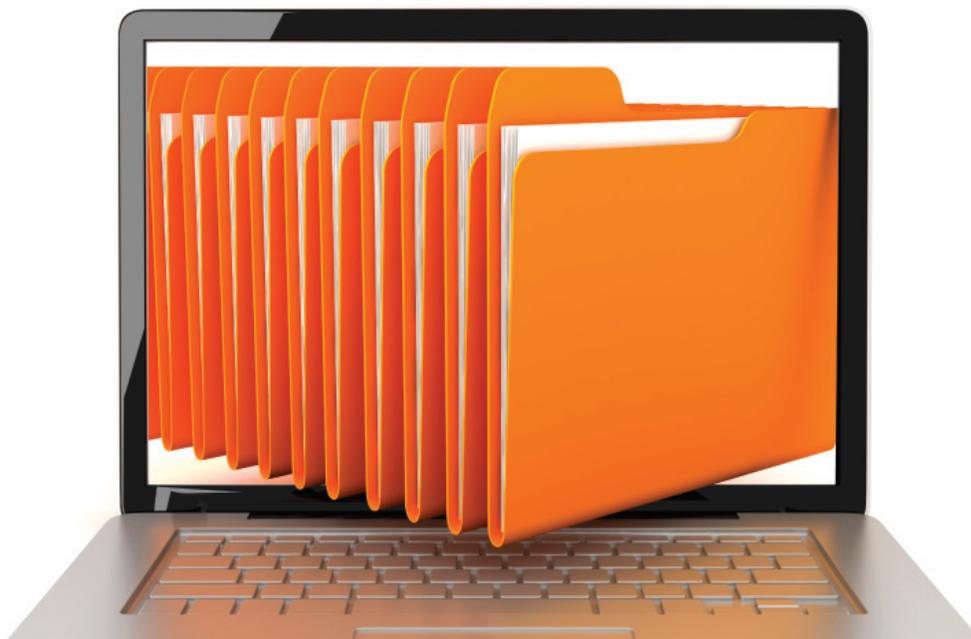
Près de **1,5 MILLION DE VISITES**  
sur le site Services aux citoyens

ÉTAPE  
01

### RÉCEPTION

SOQUIJ est le point de chute de toutes les décisions rendues par les tribunaux judiciaires et administratifs du Québec. Nous nous assurons de recevoir l'intégralité des décisions motivées rendues par écrit. En 2013-2014, c'est 103 000 décisions qui ont été reçues.

Nous procédons par la suite à l'anonymisation des décisions lorsque cela est requis par la loi ou par une ordonnance du tribunal et nous caviardons certains renseignements personnels dont la diffusion peut porter atteinte au droit à la vie privée. Nous attribuons aussi aux décisions une référence neutre et nous déterminons le ou les domaines de droit touchés par une décision, selon notre plan de classification, qui contient 61 domaines de droit.



## JURISPRUDENCE

Toutes les décisions reçues sont ensuite lues par une équipe d'une quinzaine de conseillers juridiques, chacun spécialisé dans certains domaines de droit. Les décisions respectant des critères de sélection prédéterminés font l'objet d'un résumé. Ces critères de sélection sont :

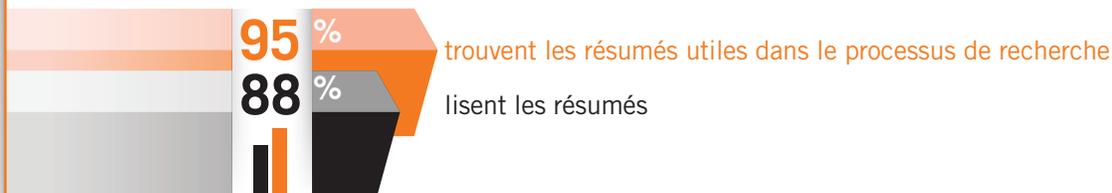
1. la nouveauté d'un point de droit,
2. l'influence de la décision sur un courant jurisprudentiel,
3. la particularité d'une situation de fait,
4. le lien avec une problématique sociale ou
5. la valeur documentaire de la décision.

L'ensemble des résumés jurisprudentiels rédigés par les conseillers de SOQUIJ au fil des ans se trouve dans son produit de recherche juridique Juris.doc. À la fin de 2013-2014, nous comptons environ 285 000 résumés dans Juris.doc.

Chaque résumé, indexé selon un vocabulaire contrôlé, est facilement repérable et permet l'obtention de résultats ayant un haut degré de pertinence. De plus, le résumé est catégorisé par intérêt jurisprudentiel. Son contenu dépasse la simple synthèse d'une décision. Il est rigoureusement enrichi d'hyperliens et de références vérifiées. On y trouve, entre autres, les termes et la législation interprétés, la jurisprudence citée, la législation citée, la doctrine citée et le suivi de la décision.

De plus, des outils sont ajoutés au résumé pour compléter les recherches. Le Citateur permet de découvrir rapidement comment une décision a été reçue par d'autres juges ou décideurs, si elle a été citée et avec quelle orientation (appliquée, expliquée, critiquée, etc.). Quant à l'Historique, il permet de visualiser les renseignements sur les instances précédentes et le suivi de la décision.

Grâce aux résumés de SOQUIJ, le lecteur obtient une synthèse complète d'une décision dans un langage informatif et concis ainsi qu'une panoplie d'outils facilitant la recherche, l'efficacité et l'économie de temps.



Source : sondage sur les résumés effectué en avril 2013 par LXB Communications.

## DOCTRINE

SOQUIJ traite l'ensemble de la doctrine publiée au Québec depuis 40 ans. Notre banque Doctrine contient plus de 27 000 fiches classifiées et indexées. Parmi celles-ci, plus de 7 000 donnent accès au texte intégral des articles de revues auxquels elles font référence.

SERVICES AUX CITOYENS

La section Services aux citoyens du site SOQUIJ est le point d'accès central aux décisions rendues au Québec par les tribunaux judiciaires et administratifs. Les citoyens, les juristes, les médias et les éditeurs peuvent tous profiter d'un accès sans frais à la jurisprudence québécoise. Les décisions sont généralement diffusées dans un délai de 24 heures suivant leur réception à SOQUIJ.

Services aux citoyens	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Nombre de décisions	707 592	806 333	910 291
Nombre de visites	1 367 508	1 425 406	1 481 957

INFORMATION JURIDIQUE AVEC VALEUR AJOUTÉE

Le service aux professionnels AZIMUT propose plusieurs outils à sa clientèle. L'accès et la consultation de ces outils sont payants.

AZIMUT

JURIS.DOC

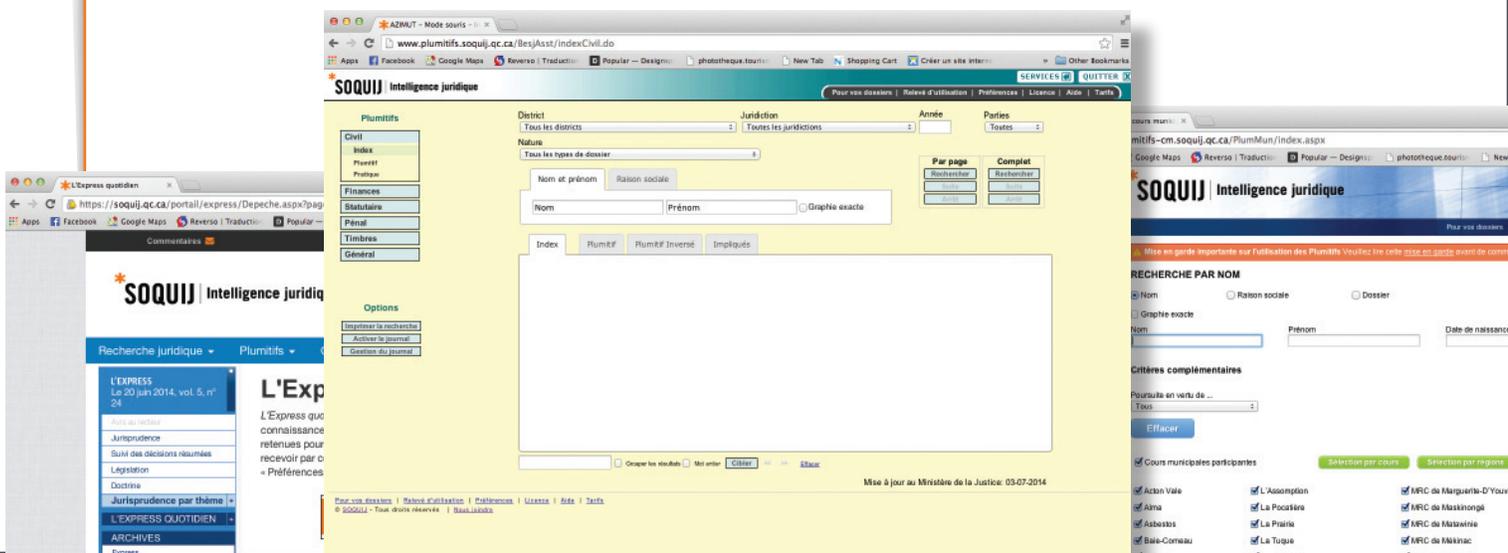
PLUMITIFS

LES EXPRESS

COLLECTIONS

Juris.doc est un environnement de recherche spécialisé qui offre un accès à des banques de jurisprudence et de doctrine. Ce service contient plus de 1,2 million de documents sous forme de résumés, de textes intégraux et de fiches de doctrine. Juris.doc s'enrichit chaque semaine de centaines de documents de tous les domaines de droit en provenance de toutes les juridictions.

L'accès en ligne aux Plumitifs des tribunaux judiciaires ainsi qu'à ceux de cours municipales offre des outils de recherche simples et centralisés. Depuis quelques années, les Express en ligne, qui permettent de recevoir toute l'actualité juridique au quotidien, sont également offerts. Notre offre est complétée par le service Collections, qui propose différentes publications électroniques avec des liens vers la jurisprudence et la législation pertinentes.





## CLIENTÈLES ET PARTENAIRES

### CLIENTÈLES

Devant assurer son autofinancement par la vente de ses produits et services, SOQUIJ travaille au bénéfice d'une clientèle diversifiée. Les 43 858 codes d'accès AZIMUT actifs se répartissent entre avocats, juges, notaires, professeurs de droit, étudiants en droit, conseillers en ressources humaines, chercheurs et parajuristes. Nos clients se retrouvent également parmi les cabinets d'avocats, les ordres professionnels, les juristes de l'État, les syndicats, les compagnies d'assurances, etc.

Parmi toute cette clientèle, il faut noter que cette année SOQUIJ a conclu une entente avec la Chambre des notaires du Québec. Depuis quelques mois, tous les membres reçoivent le bulletin électronique Express notarial de façon périodique, ce qui répond ainsi à un besoin exprimé de suivre l'actualité juridique dans leurs domaines d'expertise propres. Les notaires n'ont plus besoin de venir à SOQUIJ, nous nous invitons chez eux en leur présentant des contenus susceptibles de les intéresser!

Certains tribunaux et organismes administratifs font également appel aux services de SOQUIJ pour un traitement particulier des décisions qui les intéressent. Cette année, les ententes en vigueur touchaient :

- l'Autorité des marchés financiers,
- la Chambre de la sécurité financière,
- la Commission des lésions professionnelles,
- la Commission des relations du travail,
- le Conseil de la magistrature du Québec,
- le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale,
- l'Office des professions,
- Postes Canada,
- la Régie du bâtiment du Québec,
- la Régie du logement,
- le Secrétariat général du secteur santé et services sociaux,
- la Société de l'assurance automobile du Québec,
- les syndicats des employés d'Hydro-Québec, sections locales 957 – 1500 – 2000 – 4250 – SFCP-FTQ, et
- le Tribunal administratif du Québec.

### PARTENAIRES

Des partenaires nous aident à diversifier notre offre de service à l'aide de nouveaux contenus en ligne ou de nouvelles fonctionnalités :

- La maison d'édition Wilson & Lafleur, avec *l'Alter Ego - Code de procédure civile du Québec* et le *Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud*,
- l'Association sur l'accès et la protection de l'information, avec le *Guide pratique sur l'accès et la protection de l'information*,
- l'Association des centres jeunesse du Québec et trois centres jeunesse, pour la *Loi sur la protection de la jeunesse annotée*, et
- Juris Concept, pour un accès simplifié au Portail SOQUIJ qui permet d'exploiter des fonctions de production documentaire automatisées et d'éviter la double saisie ou la redondance du traitement des données.



## INVESTISSEMENTS EN MATIÈRE DE JUSTICE

Année après année, SOQUIJ se fait un devoir d'investir en justice en offrant un soutien financier et en services à certaines organisations qui desservent le grand public et qui rejoignent sa mission d'accès à l'information juridique.

Ainsi, depuis 2009, SOQUIJ est l'une des trois organisations ayant le statut de membre institutionnel de l'organisme Éducaloi avec le Barreau du Québec et la Chambre des notaires du Québec. Chacun des organismes contribue, à hauteur de 200 000 \$ par année, à la réalisation de la mission d'information juridique de cet organisme, soit celle d'expliquer aux citoyens du Québec leurs droits et obligations.

Pro Bono Québec, les centres de justice de proximité et Juripop bénéficient également d'une aide de SOQUIJ dans la réalisation de leur mission respective. Il est en outre intéressant de noter que les cliniques juridiques qui en font la demande peuvent bénéficier des avantages d'une politique d'accès à nos services fort avantageuse.

Nous soutenons aussi des activités de recherche qui vont dans le sens de notre mission d'information. Cette année, avec le Barreau du Québec et la Chambre des notaires du Québec, nous avons contribué financièrement et à titre de membre du comité de travail à une étude menée par l'Observatoire des services professionnels : « L'offre et la demande de services juridiques – Les besoins des ménages à revenus moyens ».

SOQUIJ contribue au succès d'autres organisations du milieu de la justice en les aidant financièrement ou en leur donnant accès à ses contenus dans un seul but : mieux servir la collectivité!



## PLAN STRATÉGIQUE 2013-2016

Le conseil d'administration de SOQUIJ a adopté son plan stratégique 2013-2016 en juin 2013. Les cinq orientations retenues se subdivisent en objectifs puis en actions. Ce plan, qui s'échelonne sur trois ans, compte une quarantaine d'actions. En sus de l'ensemble des membres du comité de direction, un grand nombre de gestionnaires et d'employés participent à la mise en œuvre du plan.

### VISION

## ÊTRE LE CHEF DE FILE EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ À L'INFORMATION JURIDIQUE, TANT AUPRÈS DES PROFESSIONNELS DU DROIT QU'AUPRÈS DE LA POPULATION EN GÉNÉRAL.

Le terme **CHEF DE FILE** est pour nous synonyme de proactivité et de reconnaissance du milieu.

Le mot **INFORMATION** introduit la volonté de SOQUIJ de se voir reconnaître comme une spécialiste de l'information juridique en général.

Le mot **PROFESSIONNELS** est englobant et comprend toutes les personnes qui ont des besoins en information juridique pour réaliser leur travail : les juges, les avocats, les notaires, les recherchistes, etc.

Enfin, la **POPULATION EN GÉNÉRAL** fait écho à notre loi constitutive et à notre obligation de servir la collectivité.

Un mot toutefois est plus significatif que tous les autres : **ACCESSIBILITÉ**. Cette accessibilité se traduira, entre autres choses, par :

- une image renouvelée de SOQUIJ;
- une notoriété accrue de notre organisation dans la population;
- un élargissement de notre bassin de clients et d'utilisateurs;
- une offre de produits et services plus large et de grande qualité;
- une plus grande variété de contenus juridiques; et
- des produits aux coûts accessibles.

## ORIENTATIONS

01

FAVORISER ET FACILITER L'ACCESSIBILITÉ DES PROFESSIONNELS DU DROIT ET DES CITOYENS QUÉBÉCOIS À L'INFORMATION JURIDIQUE.

### OBJECTIFS :

- 1 Inaugurer le Portail SOQUIJ, qui s'adresse tant aux professionnels du droit qu'aux citoyens.
- 2 Évaluer divers scénarios pour financer le service de Recherche juridique universel.
- 3 Offrir des produits à valeur ajoutée s'adressant aux citoyens en partenariat avec d'autres organisations.
- 4 Faciliter l'accès aux produits et aux contenus.

02

SE POSITIONNER COMME LA GARDIENNE DU PATRIMOINE JURIDIQUE DU QUÉBEC.

### OBJECTIFS :

- 1 Améliorer la compréhension de la mission et des actions menées par SOQUIJ au ministre de la Justice du Québec, chez les ordres professionnels, les tribunaux et les organismes.
- 2 Consolider les relations d'affaires avec les partenaires actuels.
- 3 Renouveler l'engagement de SOQUIJ de garantir à sa clientèle l'accès au plus vaste corpus juridique au Québec et à une qualité de résultats de recherche hors du commun.
- 4 Mettre en valeur le volet grand public de la mission SOQUIJ.

03

DIVERSIFIER ET BONIFIER L'OFFRE DE SERVICES.

### OBJECTIFS :

- 1 Prioriser et réaliser des projets innovants touchant la recherche juridique.
- 2 Développer le plein potentiel commercial des plunitifs.

04

GÉRER DE FAÇON EFFICIENTE ET SYNERGIQUE LES RESSOURCES HUMAINES, FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET INFORMATIONNELLES.

### OBJECTIFS :

- 1 Optimiser la gestion de projets dans l'ensemble de l'organisation.
- 2 S'assurer d'avoir la main-d'oeuvre nécessaire pour faire face aux réalités du marché et réaliser le plan stratégique.
- 3 Revoir certains processus de travail clés pour une mise en oeuvre efficiente du plan stratégique.

05

ATTIRER, DÉVELOPPER ET MOBILISER LES TALENTS.

### OBJECTIFS :

- 1 Assurer une meilleure communication à tous les niveaux de l'organisation.
- 2 Mobiliser les employés dans l'atteinte des résultats attendus.
- 3 Intégrer les valeurs organisationnelles dans le quotidien des employés.
- 4 Développer une image de marque forte comme employeur.
- 5 Revoir les mécanismes générateurs d'idées.



## OFFRE DE SERVICE

### NOUVEAU PORTAIL SOQUIJ

Au cours de l'année 2013-2014, plusieurs équipes de travail à SOQUIJ se sont consacrées à repenser, créer, développer et tester le nouveau Portail SOQUIJ. Il s'agit, sans conteste, du plus vaste projet jamais réalisé par la Société.

L'élément phare en sera le service Recherche juridique, qui donnera désormais accès à plus de 1,2 million de décisions rendues depuis les 50 dernières années et rassemblées dans une seule base de données.

Quelques nouvelles fonctionnalités :

- une ligne de recherche permettant de modifier facilement les critères,
- un plan de classification mis de l'avant,
- une sélection SOQUIJ : les décisions les plus pertinentes,
- l'accès au texte intégral, au résumé, à l'Historique et au Citateur de chaque décision, et
- un seul prix.

Le nouveau Portail SOQUIJ est le fruit d'investissements technologiques considérables et de l'expertise exceptionnelle de ses employés. Il répondra aux besoins énoncés par notre clientèle lors de consultations. Le nouveau Portail mettra à la disposition de la magistrature, des juristes, du milieu universitaire et des journalistes spécialisés l'information juridique la plus complète au Québec.

### DONNÉES LÉGISLATIVES

En mai 2013, SOQUIJ a conclu une entente avec la firme Irosoft, chef de file en technologie documentaire, afin de nous permettre de compléter notre offre d'information juridique en intégrant les lois et règlements refondus du Québec et du Canada, y compris les versions antérieures. Ce nouveau corpus sera disponible au cours de l'exercice 2014-2015.

### PASSERELLE ENTRE LES PLUMITIFS ET JURIS.DOC

Pour améliorer l'efficacité de nos services, l'équipe des systèmes d'information a établi un pont entre les services Juris.doc et Plumitifs. Depuis quelques mois déjà, un lien est ajouté dans les résultats de recherche des Plumitifs vers la décision rendue, lorsqu'elle est disponible. Cela répond à un besoin d'intégration entre nos services majeurs exprimé à maintes reprises par notre clientèle.

Forts de ce succès, nous avons interpellé nos clients, partenaires et employés afin d'explorer ensemble les possibilités de développements futurs des plumitifs lors d'un atelier de cocréation qui s'est tenu en février 2014.

La récolte des idées exprimées nous sert à faire ressortir les projets les plus prometteurs.



## CONTENUS

### ENRICHISSEMENT DE NOS CONTENUS JURISPRUDENTIELS

La qualité de notre corpus jurisprudentiel et doctrinal a été bonifiée cette année à la suite d'un travail interne colossal d'uniformisation des données. Ce travail, maintenant terminé, permet d'assurer une précision optimale des résultats de recherche et une plus grande exhaustivité. Voici un aperçu du travail effectué :

- Près de 26 000 résumés de décisions rendues entre 1976 et 1987 ont été revus de façon à ajouter des liens vers la législation citée et la doctrine citée;
- Plus de 12 000 résumés ont été bonifiés pour compléter les noms des parties au long et ainsi améliorer la recherche par nom de parties;
- Plus de 31 000 décisions rendues en matière d'assurance-automobile ont été uniformisées pour ajouter des liens vers la législation, la doctrine et la jurisprudence citées; et
- L'ensemble des documents résumés antérieurs à 1987 ainsi que ceux de la Banque CALP (près de 70 000 résumés) ont été classifiés pour qu'ils puissent être repérés par le plan de classification.

### PLUMITIF DE LA COUR MUNICIPALE DE QUÉBEC

Le patrimoine juridique du Québec s'est également vu enrichi cette année par l'ajout, dans le service Plumitifs des cours municipales, des données du greffe de la Cour municipale de Québec. Avec l'ajout de ces données, le service Plumitifs des cours municipales de SOQUIJ couvre dorénavant 80 des 87 cours municipales du Québec. Les discussions se poursuivent avec les cours municipales non participantes.

Depuis plusieurs années maintenant, SOQUIJ travaille à mettre en réseau les informations concernant les poursuites entamées devant les cours municipales du Québec afin d'augmenter l'efficacité et l'efficience de l'administration de la justice et d'améliorer la sécurité du public. Ce système perfectionne grandement l'accès aux archives judiciaires publiques des cours municipales.

Services | Quitter

**SOQUIJ** | Intelligence juridique | PLUMITIFS MUNICIPAUX

Pour vos dossiers | Relevé d'utilisation | Tarifs | Aide | Préférences | Journal

**Mise en garde importante sur l'utilisation des Plumitifs** Veuillez lire cette [mise en garde](#) avant de commencer vos recherches.

**RECHERCHE PAR NOM** Aucun journal actif

Nom     Raison sociale     Dossier

Graphie exacte

Nom:     Prénom:     Date de naissance (jj-mm-aaaa):

**Critères complémentaires**

Poursuite en vertu de ...  
Tous

Effacer    Rechercher

Cours municipales participantes    Sélection par cours    Sélection par régions    Fermer

Acton Vale     L'Assomption     MRC de Marguerite-D'Youville     Saint-Georges  
 Alma     La Pocatière     MRC de Maskinongé     Saint-Hyacinthe  
 ...     ...     ...     ...

## REVUE DU NOTARIAT ET COURS DE PERFECTIONNEMENT DU NOTARIAT

Depuis novembre 2013, grâce à une entente conclue avec la Chambre des notaires du Québec, SOQUIJ, qui diffusait déjà plus de 7 000 articles publiés dans bon nombre de revues universitaires et dans la *Revue du Barreau*, a ajouté aux collections couvertes la *Revue du notariat*. Nous comptons dans notre fonds documentaire les articles publiés depuis 2007.

## CONFÉRENCES ABC-QUÉBEC

Cette année également, SOQUIJ a conclu une entente avec l'Association du Barreau canadien, Division du Québec (ABC-Québec), en vertu de laquelle cet important producteur de formations destinées aux juristes du Québec contribuera au contenu doctrinal publié dans le Portail SOQUIJ. Ainsi, tous les auteurs des conférences de l'ABC-Québec seront invités à fournir leurs textes à SOQUIJ, qui sera leur éditeur.

## TRADUCTION DE JUGEMENTS

SOQUIJ contribue à la diffusion du patrimoine juridique du Québec en traduisant en anglais des jugements importants de la Cour d'appel du Québec, de la Cour supérieure du Québec et de la Cour du Québec. En 2013-2014, ce sont 1 052 pages de la Cour d'appel, 451 pages de la Cour supérieure et 447 pages de la Cour du Québec qui ont été traduites. Encore cette année, la traduction française d'un jugement très attendu de la Cour d'appel a pu être disponible en même temps que la version officielle anglaise, grâce à une étroite collaboration entre la Cour d'appel et SOQUIJ.

Une partie de ces traductions a été réalisée à l'aide de subventions du ministère de la Justice du Canada et du ministère de la Justice du Québec.

## DÉCISIONS DISCIPLINAIRES

SOQUIJ a augmenté le nombre de juridictions dont les décisions sont accessibles sans frais dans la section Services aux citoyens en obtenant l'autorisation de presque tous les ordres professionnels du Québec pour que leurs décisions disciplinaires y soient versées.

## \* COMMUNICATIONS

### NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE

Le 11 avril 2013, SOQUIJ a fait peau neuve en dévoilant sa nouvelle identité et son nouveau portail, lors d'un événement organisé au Vieux-Port de Montréal sous la présidence d'honneur du ministre de la Justice, M. Bertrand St-Arnaud. Plusieurs personnalités du milieu juridique québécois prenaient part à cette soirée très attendue, où nous avons également présenté le prototype de notre tout nouveau Portail en ligne.



## \* **SOQUIJ** | Intelligence juridique

Avec l'astérisque qui précède l'acronyme corporatif, nous soutenons visuellement que SOQUIJ est une source très importante en matière d'information juridique. De plus, en adoptant l'orange comme couleur corporative, l'organisme témoigne de son dynamisme, de sa modernité et de son originalité.

Vous pouvez visionner une bande vidéo des témoignages reçus lors de cette soirée sur la page YouTube de SOQUIJ.

## PRÉSENCE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Au cours de l'année, nous avons grandement contribué à la diffusion d'information et d'analyses jurisprudentielles par l'entremise de notre blogue, dont la popularité ne cesse de croître. En effet, l'adresse [blogue.soquij.qc.ca](http://blogue.soquij.qc.ca) a été visitée plus de 86 000 fois en 2013-2014, une augmentation de 190 % par rapport à l'an dernier.

SOQUIJ a aussi été très active sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter pour communiquer de façon rapide et efficace de l'information juridique à ses « amis » et « abonnés » de plus en plus nombreux.



passage de  
467 à 674 amis



passage de  
887 à 1 308 abonnés

## PUBLICATIONS SUR DIVERS BLOGUES :

94  
ARTICLES :  
Blogue SOQUIJ

11  
ARTICLES :  
Blogue  
lesaffaires.com

Une  
CINQUANTAINE  
d'articles :  
Blogue CRL  
(Comité recherche et  
légalisation de l'AJBM)

27  
Summaries Sunday  
sur SLAW

The screenshot shows the SOQUIJ website interface. At the top, there's a navigation bar with 'Accueil', 'À propos', 'Billets SOQUIJ', 'Actualités juridiques', and 'Trucs et techno'. The main content area features two articles. The first article, dated June 10, 2014, is titled 'Négociation d'une convention collective et campagne électorale ne font pas nécessairement bon ménage' by Sylvie Théoret. It includes a yellow hard hat image and discusses the relationship between collective bargaining and electoral campaigns. The second article, dated June 05, 2014, is titled 'Le déploiement du nouveau Portail SOQUIJ commence!' by Philippe-André Tessier. It features a screenshot of the new portal and discusses the transition from the AZIMUT portal. On the right side, there's a 'Abonnez-vous' section with an email subscription form and a 'Qui sommes-nous ?' section with a brief description of SOQUIJ and a '2012 Award Winner Clawbies' badge. At the bottom right, there's a 'Autres blogues intéressants' section with a list of links to other legal blogs.

## PROGRAMME SOQUIJ DÈS AUJOURD'HUI

En collaboration avec les associations de jeunes barreaux, nous avons fait la promotion de notre programme SOQUIJ dès aujourd'hui. Ce programme de trois ans permet aux jeunes juristes de développer leur expertise juridique en favorisant l'utilisation des banques de données AZIMUT, des publications comprises dans notre service Collections ainsi que des Express. Ce programme fait profiter la jeune relève d'importantes économies grâce aux rabais accordés. Déjà une quarantaine de jeunes juristes y sont inscrits.

## LANCEMENT DE NOTRE MAGAZINE JURISPRÉSENCE

SOQUIJ a innové en lançant un nouveau magazine de contenu juridique : le *Jurisprérence*.

Cette publication, dont le premier numéro est paru en mai 2013, est insérée dans le Journal du Barreau trois fois par année. Nous avons opté pour ce nouveau véhicule afin d'augmenter l'effet de nos communications, livrer plus de contenu pertinent sur SOQUIJ et mettre en valeur l'expertise de nos employés.



**[ JURISPRÉSENCE ]**  
Le magazine de l'intelligence juridique de SOQUIJ

Volume 2, numéro 2, mai 2014

**RUBRIQUES**

- P1 INTELLIGENCE JURIDIQUE
- P2 L'ÉDITO
- P3 JURIDIQUE
- P4 ENJEUX
- P5 AILLEURS
- P6 COUP D'OEIL SUR...
- P7 COUP D'OEIL SUR...

**SOQUIJ | Intelligence juridique** Détermination de la peine par les cours d'appel du Canada depuis 2006 : Québec : 649, Alberta : 555, C.-B. : 496, I.P.E. : 15, Manitoba : 148, N.-B. : 58

**CRIME et CHÂTIMENT**  
**À CHAQUE CRIME SUFFIT SA PEINE** Me Danielle Blondin

« Tout inculpé a le droit de ne pas recevoir une peine additionnelle à l'égard d'une infraction pour laquelle il a déjà été puni. »

Les tribunaux qui se sont penchés sur l'application de cette garantie constitutionnelle prévue à l'article 11 h) de la *Charte canadienne des droits et libertés*<sup>1</sup> devaient notamment cerner la notion de «peine additionnelle».

« Échantillons d'ADN : peine ou traitement ? »

Avant de déclarer qu'un prélèvement d'échantillons d'ADN en vertu de l'article 487.055 du *Code criminel*<sup>2</sup> constituait un traitement (art. 12 de la charte) et non une peine, la juge Charron, dans *Rodgers c. R.*<sup>3</sup>, reconnaissait que, si la notion de «peine» au sens de l'article 11 n'était pas encore parfaitement circonscrite, elle ne devait pas être limitée, dans une instance criminelle, à l'emprisonnement et à l'amende substantielle.

Deux ans plus tard, la Cour d'appel du Québec<sup>4</sup> a considéré que les ordonnances ou les obligations découlant de la *Loi sur*

de la procédure d'examen expéditif de mise en liberté sous condition (PEE), qui permettait à un détenu condamné à une première peine fédérale de plus de deux ans pour un crime non violent d'être mis en libération conditionnelle au sixième de sa peine. Le 28 mars 2011, le législateur fédéral a changé les règles du jeu et a fait en sorte que les personnes purgeant alors une peine de détention fédérale perdent le bénéfice d'une remise en liberté au sixième de leur peine en vertu de critères moins sévères. Saisie d'une requête afin de faire déclarer inconstitutionnelles ces nouvelles dispositions, la Cour supérieure du Québec<sup>5</sup> a retenu les arguments des requérants, qui avaient invoqué deux jugements rendus par les tribunaux de Colombie-Britannique dans *Whaling*<sup>6</sup>.

La juge Bourque résume très bien l'analyse de la juge Holmes, de la Cour suprême de Colombie-Britannique, qui a estimé que la disposition transitoire de l'article 10<sup>9</sup> constituait une peine additionnelle et violait l'article 11 h) de la charte. La juge Bourque a ensuite procédé à l'examen de l'arrêt de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique<sup>10</sup> ayant maintenu le jugement de première instance après avoir conclu que la loi

rejeté le pourvoi du PGC dans *Whaling*<sup>12</sup>. Selon la juge Wagner, il va de soi que la protection accordée à l'article 11 h) s'applique au délinquant qui a été condamné en l'absence de nouvelles procédures judiciaires, un aspect de la question qui n'avait pas été abordé par les instances inférieures. Il conclut que «le changement apporté rétrospectivement aux règles régissant l'admissibilité à la libération conditionnelle qui a pour effet de prolonger automatiquement l'incarcération du délinquant emporte une peine supplémentaire, contrairement à l'al. 11 h) de la *Charte*. Un changement qui trompe si catégoriquement l'attente en matière de liberté d'un délinquant qui a déjà été condamné et puni représente l'un des cas les plus manifestes d'un changement rétrospectif qui emporte une double peine dans le contexte de l'al. 11 h)<sup>13</sup>». Comme le PGC n'avait pas réussi à démontrer qu'il n'existait pas de moyen moins attentatoire que l'application rétroactive de la loi, la Cour suprême a déclaré que la PEE continuait de s'appliquer aux délinquants condamnés avant le 28 mars 2011.

**\***

(1) L.R.C. 1985, app. II, n° 44, annexe B, partie I, ci-après nommée «charte».

(2) ...

(3) ...

(4) ...

(5) ...

(6) ...

(10) ...

## FORMATIONS

Depuis plusieurs années, SOQUIJ offre à ses différentes clientèles des séances de formation sans frais portant sur ses produits et services. En 2013-2014, c'est plus de 210 séances de formation qui ont été données.

NOMBRE DE PARTICIPANTS AUX SÉANCES DE FORMATION AZIMUT, DOCUMENTATION JURIDIQUE					
NOMBRE DE PARTICIPANTS	2010	2011	2012	2013	2014
	1 291	1 514	1 783	1 676	1 650

## PRÉSENTATIONS ET CONFÉRENCES

Les conseillers juridiques de SOQUIJ acquièrent des expertises très pointues dans le ou les domaines de droit dont ils sont responsables. En effet, ils lisent l'entièreté des décisions qui nous parviennent dans ce ou ces domaines, font une sélection et résumant les jugements faisant partie de cette sélection. Par l'intermédiaire de conférences, ces juristes mettent à profit leur savoir au bénéfice de leurs collègues.

De plus, au cours de l'année, certains d'entre eux, mais également d'autres membres de la grande équipe de SOQUIJ, font rayonner le savoir organisationnel dans le milieu juridique par la présentation d'ateliers juridiques à l'occasion de différents événements.

En voici un aperçu :

ÉVÉNEMENTS	SUJETS TRAITÉS
XX <sup>e</sup> Conférence des juristes de l'État	La gestion de projets juridiques
Journée de formation SOQUIJ organisée par le Jeune Barreau de Québec	Le déploiement et la gestion des réseaux sociaux dans le milieu juridique
Conférence annuelle du chapitre Est du Canada de l'International Association of Financial Crimes Investigators (IAFCI)	Les plunitifs comme moyen de lutter contre les crimes financiers
Journée de formation annuelle des juges du Tribunal administratif du Québec	Le caviardage des décisions
Colloque de la Confédération des associations d'étudiants en droit civil (CADED)	La traduction juridique et les défis terminologiques découlant de la coexistence du droit civil et de la common law
8 <sup>e</sup> Conférence Legal IT	La recherche d'un équilibre entre la protection de la vie privée et l'accès à l'information juridique par la diffusion des jugements et des plunitifs sur le Web

## COMMANDITES ÉVÉNEMENTIELLES

Chaque année, SOQUIJ encourage le milieu juridique et quelques-unes des activités qui s'y déroulent.

En voici un aperçu :

- L'Association du jeune Barreau de Montréal et le Jeune Barreau de Québec, qui célébraient cette année respectivement leurs 115<sup>e</sup> et 100<sup>e</sup> anniversaires.
- La Conférence annuelle de l'Association canadienne des bibliothèques de droit, qui a eu lieu à Montréal du 5 au 8 mai 2013.
- Le Congrès du Barreau du Québec, qui s'est tenu à Montréal du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 2013. À cette occasion, SOQUIJ a remporté le prix de la « Toge d'or », décerné à l'exposant s'étant le plus illustré durant l'événement.
- Le Congrès des avocats et avocates de province, qui s'est tenu à Trois-Rivières du 26 au 29 septembre.





## ORGANISATION

### OUTILS DE DÉVELOPPEMENT

Dans le but d'augmenter la productivité des équipes de développement et de faciliter l'accessibilité Web à nos clients, nous avons adopté de nouveaux outils de développement à la fine pointe de la technologie.

Les postes de travail de nos employés sont maintenant migrés au système d'exploitation Windows 7, ce qui nous assure de poursuivre nos opérations de façon sécuritaire.

Un outil de gestion du portefeuille de projets a été mis en place, permettant de bien évaluer les coûts, la capacité organisationnelle et les bénéfices attendus. Cet outil permettra en outre de s'assurer que la priorité est accordée aux projets hautement stratégiques liés à la mission.

### SYSTÈME INTÉGRÉ EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Dans notre volonté de continuellement optimiser nos processus de travail liés à la gestion du temps et à la gestion des ressources humaines, nous avons poursuivi le développement et l'implantation d'un système intégré en gestion des ressources humaines.

### SECTION CARRIÈRES

Afin de continuer à attirer les meilleurs talents, et dans notre volonté de développer une marque d'employeur de choix, nous avons mis en ligne une nouvelle section Carrières sur notre site Internet. Cette nouvelle section permet à la Société de se faire reconnaître pour la qualité de son milieu de travail et ses pratiques de gestion.

### FORMATION ET PERFECTIONNEMENT

SOQUIJ accorde une grande importance au développement des compétences et au perfectionnement de ses employés. Nous encourageons nos employés à acquérir, à maintenir et à améliorer leurs compétences en matière de connaissances, d'habiletés et d'attitudes en ce qui concerne l'exercice de leur emploi et dans le contexte de leur cheminement de carrière. Encore cette année, nous avons consacré à la formation et au perfectionnement de nos employés l'équivalent de 1 % de la masse salariale.

La mobilisation de nos employés passe par un milieu de travail stimulant et valorisant, des conditions de travail avantageuses, des pratiques de gestion collaboratives, une communication constante et des mécanismes générateurs d'idées auxquels tous les employés sont invités à participer. Notre faible taux de roulement et notre taux de rétention élevé dans le cas des employés embauchés au cours des cinq dernières années témoignent de l'engagement et de la mobilisation de nos employés.

## LES EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

SOQUIJ s'est engagée dans son Plan d'action de développement durable à réduire le nombre de pages qu'elle imprime. Plusieurs documents sont publiés uniquement sur son site Web. Consultez [soquij.qc.ca/docs\\_corpo](http://soquij.qc.ca/docs_corpo).

### ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

SOQUIJ est soucieuse de la protection des renseignements personnels et sensibles qu'elle détient ainsi que du droit à l'information du public. La protection des renseignements personnels dans les décisions diffusées est assurée par la *Politique sur le caviardage*. Les renseignements sont protégés au moyen de procédés de visibilité réduite tout en contribuant à la transparence de la justice et à l'accès au plus grand nombre de décisions possibles.

Au cours de la dernière année, SOQUIJ a reçu **trois** demandes d'accès à l'information :

- deux d'entre elles ont été rejetées au motif que SOQUIJ ne détenait pas le document et
- une a été rejetée parce qu'elle n'était pas suffisamment détaillée pour permettre le repérage du document.

Nous avons également reçu **49** demandes de protection de renseignements personnels :

- **10** d'entre elles ont été accueillies en partie afin d'anonymiser des jugements conformément à notre Politique sur le caviardage,
- **26** demandes de retrait de documents de notre banque de données en ligne ont été rejetées au motif que les procès et les décisions qui en découlent sont publics, à moins que le juge ou une disposition législative n'en restreignent la publication, et
- **13** demandes ont été rejetées parce que SOQUIJ ne détenait pas le document visé.

Par ailleurs, en vertu du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, SOQUIJ diffuse plusieurs documents sur son site Internet pour faciliter l'accès à l'information qu'elle détient. De plus, elle a mis en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. En 2013-2014, le comité a examiné trois dossiers et s'est assuré du suivi de ses recommandations.



## LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le tableau ci-dessous dresse un bilan des réalisations pour l'année 2013-2014.

### ORIENTATION

Promouvoir, poursuivre et appliquer les PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, une gestion environnementale et la consommation écoresponsable

#### OBJECTIFS

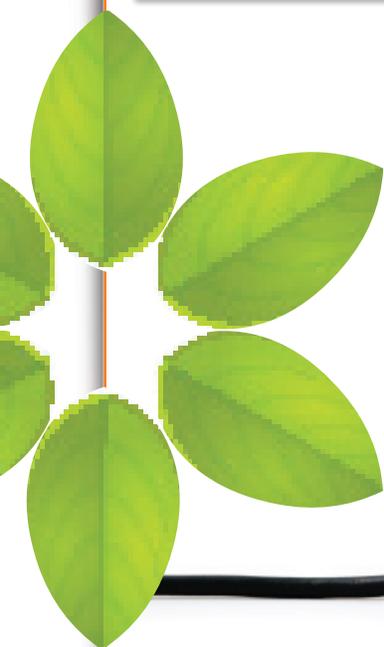
Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du *Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique*.

Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la *Politique pour un gouvernement écoresponsable*.

Mettre en œuvre des pratiques visant à encourager nos partenaires, nos fournisseurs et nos commandités à prendre en considération les principes du développement durable.

#### RÉALISATIONS

- Des infobulles et des bulletins d'information sont publiés à l'intention des employés sur l'intranet.
- De plus, 90 % des employés ont été sensibilisés aux principes du développement durable depuis 2011.
- Acquisitions écoresponsables en matière de technologies de l'information (Energy Star) et de fournitures de bureau.
- SOQUIJ a participé au programme de déchiquetage et de recyclage de Shred-it, contribuant ainsi à sauver 50 arbres de l'abattage en 2013.
- Nous favorisons l'utilisation de la virtualisation de nos serveurs.
- Tous les soumissionnaires sont invités à nous expliquer leurs efforts en matière de développement durable.



## Maintenir et améliorer des CONDITIONS FAVORABLES À LA SANTÉ, À LA SÉCURITÉ ET À LA VIE FAMILIALE

### OBJECTIFS

### RÉALISATIONS

Offrir un environnement de travail favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie.

- En collaboration avec la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC, des bulletins « Au cœur du travail » sont diffusés sur l'intranet.
- L'ergothérapeute a effectué 37 suivis auprès des employés afin d'apporter des ajustements à leur poste de travail.
- Le programme SOQUIJ en santé vise à promouvoir la santé en encourageant les employés à adopter une saine alimentation et une activité physique régulière. Plusieurs programmes sont offerts : clinique de vaccination contre la grippe saisonnière, programme d'aide aux employés, ergonomie au travail, massage sur chaise, yoga sur chaise, ententes avec des centres d'entraînement et midis-conférences.

Maintenir nos programmes : congé de maternité ou de paternité, horaires variés et télétravail.

- 2 employés ont bénéficié de congés de maternité; 4, de congés de paternité; 47, d'horaires variés; et 10, du télétravail.

Mettre en place un programme d'encouragement du bénévolat.

- Cinq employés ont bénéficié d'une journée de congé pour participer à une activité de bénévolat reconnue.

Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de nos employés.

- Quatre employés se sont prévalus du programme de développement professionnel en s'inscrivant à un programme universitaire.
- Un employé a obtenu son diplôme de 2<sup>e</sup> cycle en éthique appliquée.

## Maintenir une SAINTE GESTION ET METTRE EN VALEUR NOTRE PATRIMOINE

### OBJECTIFS

### RÉALISATIONS

Préserver le patrimoine juridique québécois.

- SOQUIJ reçoit toutes les décisions des tribunaux judiciaires et administratifs et les conserve dans des banques de données.

## L'EMPLOI ET LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

La Société s'assure que sa politique en matière d'usage et de la qualité du français au travail est conforme à la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration*.

Afin de favoriser l'amélioration continue de son personnel, différents outils d'aide à la rédaction sont disponibles à ceux qui le désirent. Des capsules et des chroniques linguistiques sont diffusées sur l'intranet de SOQUIJ. De la formation est disponible pour les employés désirant parfaire leurs connaissances. Divers événements sont également organisés tout au cours de l'année, dont des ateliers et midis linguistiques de même qu'une dictée annuelle.

## PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

Le plan d'action à l'égard des personnes handicapées peut être consulté sur notre site Internet. Nous avons fait appel à un pigiste non-voyant afin de continuer à intégrer les standards gouvernementaux quant à l'accessibilité à nos pages Web.

## PROGRAMME D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

Au cours de l'année, cinq postes permanents ont été pourvus. Parmi les nouveaux employés se trouvent quatre femmes, dont deux proviennent de minorités visibles.

## RÉMUNÉRATION ET AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL DES TITULAIRES D'UN EMPLOI SUPÉRIEUR À TEMPS PLEIN ET DU PERSONNEL DE DIRECTION ET D'ENCADREMENT

Conformément à la *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014* et la réduction de la dette, aucun boni n'a été versé en 2013-2014 au titulaire d'un emploi supérieur à temps plein ou au personnel de direction et d'encadrement.

## POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

SOQUIJ s'autofinance à partir de la vente de ses produits. Cette structure de financement lui permet également d'offrir de l'information sans frais sur Internet ([soquij.qc.ca](http://soquij.qc.ca), section Services aux citoyens).

La tarification des produits est au cœur de notre modèle d'affaires. Notre système de prix de revient par activités et la valeur marchande de nos produits sont les éléments dont nous tenons compte pour déterminer une tarification assurant notre autofinancement. L'indice des prix à la consommation est un critère considéré pour l'indexation de notre tarification, qui est fixée chaque année au 1<sup>er</sup> janvier. Dans la section Services aux citoyens de notre site Internet, nous offrons un accès sans frais à toutes les décisions reçues des tribunaux judiciaires et des organismes juridictionnels du Québec.

## CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS

La Société québécoise d'information juridique est un administrateur public au sens du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*. À ce titre, l'organisation a adopté un code d'éthique et de déontologie en 2000, lequel peut être consulté sur son site Web. Au cours de l'année, aucun manquement à ce code n'a été signalé.

## LES ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE LA DIRECTION	36
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	37
ÉTATS FINANCIERS	
État des résultats et de l'excédent cumulé	38
État de la situation financière	39
État de la variation des actifs financiers nets	40
État des flux de trésorerie	41
Notes afférentes	42-51

## RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Aux fins de la préparation des états financiers, SOQUIJ utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA-Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. Les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

SOQUIJ reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de SOQUIJ, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport d'audit expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le Conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Claude Paul-Hus  
Directeur général



Yves Boulanger  
Coordonnateur de la comptabilité

Montréal, le 27 juin 2014

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

## RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société québécoise d'information juridique, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014 et les états des résultats et de l'excédent cumulé, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes afférentes.

### RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

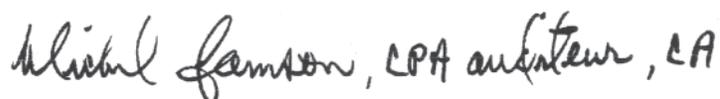
### OPINION

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société québécoise d'information juridique au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

## RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,



Michel Samson, CPA auditeur, CA  
Montréal, le 27 juin 2014

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)  
 ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ  
 DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

	BUDGET	2014	2013
<b>REVENUS PROVENANT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES</b>	14 369 680 \$	13 776 195 \$	13 597 499 \$
<b>COÛT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES</b> (note 3)	9 898 718	9 566 081	9 199 455
<b>MARGE BRUTE</b>	4 470 962	4 210 114	4 398 044
<b>FRAIS GÉNÉRAUX</b> (note 4)	4 447 315	4 212 673	4 189 541
<b>(DÉFICIT) EXCÉDENT DE L'EXERCICE</b>	23 647	(2 559)	208 503
<b>EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	2 208 503	2 208 503	2 000 000
<b>EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	2 232 150 \$	2 205 944 \$	2 208 503 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)  
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2014

	2014	2013
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Trésorerie	3 604 231 \$	4 205 677 \$
Débiteurs	1 733 544	1 731 648
Stocks destinés à la vente	31 107	35 959
	5 368 882	5 973 284
<b>PASSIFS</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	2 057 660	2 169 989
Revenus reportés	410 028	464 021
Provision pour congés de maladie (note 7)	1 150 422	1 221 972
Avantages incitatifs relatifs à un bail reportés	833 918	846 782
Obligations relatives à un bail	308 803	309 730
	4 760 831	5 012 494
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS</b>	608 051	960 790
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>		
Immobilisations corporelles (note 8)	1 332 366	1 011 632
Charges payées d'avance	265 527	236 081
	1 597 893	1 247 713
<b>EXCÉDENT CUMULÉ</b> (note 5)	2 205 944 \$	2 208 503 \$

**OBLIGATIONS CONTRACTUELLES** (note 10)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

**Au nom du Conseil d'administration**

M<sup>e</sup> Philippe-André Tessier  
Président



M<sup>e</sup> Nicolas Vermeys  
Vice-président



SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)  
 ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS  
 DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

	BUDGET	2014	2013
<b>(DÉFICIT) EXCÉDENT DE L'EXERCICE</b>	23 647 \$	(2 559) \$	208 503 \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(943 650)	(662 042)	(197 242)
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	-	41 117	-
Amortissement des immobilisations corporelles	468 365	300 191	272 978
	(475 285)	(320 734)	75 736
Acquisition de charges payées d'avance	-	(388 822)	(391 903)
Utilisation de charges payées d'avance	-	359 376	371 714
	-	(29 446)	(20 189)
<b>VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS</b>	(451 638) \$	(352 739) \$	264 050 \$
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	960 790	960 790	696 740
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	509 152	608 051	960 790

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

**SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)**  
**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014**

	2014	2013
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Déficit de l'exercice	(2 559) \$	208 503 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	300 191	272 978
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	41 117	-
Amortissement des avantages incitatifs relatifs à un bail reporté	(61 874)	(61 874)
Amortissement des obligations relatives à un bail	(928)	(928)
	278 506	210 176
Variation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement :		
Débiteurs	(1 896)	163 148
Stocks destinés à la vente	4 852	19 983
Créditeurs et charges à payer	(45 177)	(127 365)
Revenus reportés	(53 993)	(182 044)
Excédent à verser au gouvernement du Québec	-	(724 881)
Provision pour congés de maladie	(71 550)	(9 191)
Avantages incitatifs relatifs à un bail reportés	49 011	305 380
Charges payées d'avance	(29 446)	(20 189)
	(148 199)	(575 159)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>	127 748	(156 480)
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(729 194)	(262 274)
Diminution nette de la trésorerie	(601 446)	(418 754)
Trésorerie au début de l'exercice	4 205 677	4 624 431
Trésorerie à la fin de l'exercice	3 604 231 \$	4 205 677 \$
<b>Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles incluses dans les créditeurs et charges à payer à la fin de l'exercice	16 308 \$	83 460 \$
Revenus d'intérêts reçus	36 532 \$	42 952 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

# SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

### 31 MARS 2014

#### 1) CONSTITUTION ET OBJET

La Société québécoise d'information juridique (« Société »), personne morale au sens du Code civil, constituée en vertu de la *Loi sur la Société québécoise d'information juridique* (RLRQ, chapitre S-20), a pour fonction de promouvoir la recherche, le traitement et le développement de l'information juridique en vue d'en améliorer la qualité et l'accessibilité au profit de la collectivité. En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. 1985, chapitre 1, 5<sup>e</sup> supplément) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3), la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

#### 2) PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA-Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. La préparation des états financiers de la Société, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont la durée de vie utile des immobilisations et la provision pour congés de maladie. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

#### ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

#### REVENUS

Les revenus, y compris les gains réalisés, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent.

Les revenus provenant de la prestation de services et des ventes sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

## 2) PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### RÉGIMES DE RETRAITE

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, car la Société ne dispose pas des informations nécessaires pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

### INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers se qualifiant comme instruments financiers sont composés de la trésorerie ainsi que des débiteurs.

Les passifs financiers sont constitués des créditeurs et charges à payer, à l'exclusion des charges sociales et des taxes à payer.

Tous ces instruments financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### ACTIFS FINANCIERS

#### TRÉSORERIE

La trésorerie comprend l'encaisse auprès d'institutions financières qui rapportent de l'intérêt au taux du marché.

#### STOCKS DESTINÉS À LA VENTE

Le stock de publications est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût de chaque publication comprend les frais directs de conception et de publication (main-d'œuvre, matériel et impression) et les autres frais indirects s'y rapportant.

### PASSIFS

#### REVENUS REPORTÉS

Les sommes provenant d'abonnements et autres publications sont reportées et virées aux revenus au moment de l'expédition des publications.

#### PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

## 2) PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### AVANTAGES INCITATIFS RELATIFS À UN BAIL REPORTÉS

Les avantages incitatifs accordés à la Société par le bailleur, en vertu d'un bail à long terme pour la location de locaux administratifs, sont reportés et amortis de façon linéaire sur la durée de bail.

### OBLIGATIONS RELATIVES À UN BAIL

Les loyers exigibles en vertu d'un contrat de location-exploitation pour la location de locaux administratifs sont imputés à titre de charges de loyer selon une formule linéaire appliquée sur la durée du bail. La différence entre le montant constaté aux résultats et les montants exigibles en vertu du bail est présentée à titre d'obligations relatives à un bail.

## ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers de la Société sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les périodes suivantes :

Améliorations locatives	Durée du bail (*)
Mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Systèmes informatiques	7 ans (**)

(\*) Les améliorations locatives sont amorties sur la durée du bail, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

(\*\*) Les systèmes informatiques sont amortis sur une période de sept ans à compter de la date de mise en service. Cette période d'amortissement est basée sur l'estimation de la durée de vie utile du système informatique. Les acquisitions relatives aux systèmes informatiques sont amorties sur la période résiduelle.

Les projets informatiques en développement seront amortis lorsque leur développement sera terminé et que les projets seront mis en service.

Lorsqu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs est inférieure à la valeur nette comptable de l'immobilisation, le coût de celle-ci est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée. Les moins-values nettes sur immobilisations sont passées en charges dans l'état des résultats et de l'excédent cumulé.

### 3) COÛT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES

	BUDGET	2014	2013
Traitements, avantages sociaux et charges sociales	7 345 158 \$	7 611 968 \$	7 151 138 \$
Honoraires	599 365	420 378	524 993
Publicité	466 880	348 009	272 032
Location d'équipement, entretien et fournitures	411 355	345 599	343 038
Amortissement des immobilisations corporelles	418 445	260 645	230 173
Mise en page et impression	181 915	137 350	236 201
Redevances	187 000	208 140	167 660
Communications et expéditions	124 700	99 834	120 156
Déplacements et frais de représentation	57 500	41 519	42 285
Entrepôt de données électroniques	56 400	41 881	43 331
Documentation	50 000	45 906	48 465
Variation d'inventaire	-	4 852	19 983
	9 898 718 \$	9 566 081 \$	9 199 455 \$

### 4) FRAIS GÉNÉRAUX

	BUDGET	2014	2013
Traitements, avantages sociaux et charges sociales	2 512 960 \$	2 284 236 \$	2 302 454 \$
Loyer, taxes et assurances	1 099 874	1 079 548	1 047 298
Contributions à des organismes	210 000	198 327	300 210
Honoraires	131 000	115 844	110 098
Publicité	173 620	228 835	219 706
Perfectionnement du personnel	109 300	46 687	63 792
Déplacements et frais de représentation	78 515	66 523	68 029
Location d'équipement, entretien et fournitures	75 500	63 433	50 786
Amortissement des immobilisations corporelles	49 920	39 546	42 805
Communications et expéditions	12 500	11 634	7 713
Autres	56 000	98 817	38 524
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	-	41 117	-
	4 509 189	4 274 547	4 251 415
Moins : Amortissement des avantages incitatifs relatifs à un bail	(61 874)	(61 874)	(61 874)
	4 447 315 \$	4 212 673 \$	4 189 541 \$

La différence entre le montant de la charge de loyer, déterminée sur une base linéaire, et le montant exigible en vertu du bail est de 928 \$ (2013 : 928 \$), ce qui correspond à l'amortissement des obligations relatives à un bail.

## 5) EXCÉDENT CUMULÉ

En vertu d'une modification de la *Loi sur la Société québécoise d'information juridique* (R.L.R.Q., chapitre S-20) en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2012, la Société n'est plus tenue de remettre ses surplus au fonds général du fonds consolidé et peut les conserver. Avant la modification de cette loi, l'excédent des exercices financiers précédents de la Société devait être versé au fonds général du fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec, après constitution d'un fonds de roulement. Ce montant, déterminé par le gouvernement, était fixé à 2 000 000 \$.

## 6) CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2014	2013
Fournisseurs et charges à payer	342 355 \$	580 482 \$
Traitements et avantages du personnel	1 512 593	1 412 035
Charges sociales à payer	134 475	123 145
Taxes à payer	68 237	54 327
	2 057 660 \$	2 169 989 \$

## 7) PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

La Société dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par la Société.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à la Société. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

### ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars :

	2014	2013
Taux moyen de croissance de la rémunération incluant l'inflation	2,57 %	2,61 %
Taux d'actualisation pondéré	2,73 %	2,40 %
Durée résiduelle moyenne d'activités des salariés actifs	7 ans	8 ans

Le tableau suivant présente les variations de la provision au cours de l'exercice :

	2014	2013
Solde du début	1 221 972 \$	1 231 163 \$
Charges de l'exercice	89 686	126 889
Prestations versées au cours de l'exercice	(161 236)	(136 080)
Solde à la fin	1 150 422 \$	1 221 972 \$

## 8) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	AMÉLIORATIONS LOCATIVES	MOBILIER DE BUREAU	MATÉRIEL INFORMATIQUE	SYSTÈME INFORMATIQUE	TOTAL
<b>Coût</b>					
1 <sup>er</sup> avril 2012	716 802 \$	587 639 \$	1 775 468 \$	1 781 930 \$	4 861 839 \$
Acquisitions	-	15 123	160 679	21 440	197 242
31 mars 2013	716 802	602 762	1 936 147	1 803 370	5 059 081
Acquisitions	2 095	-	222 557	437 390	662 042
Radiations	-	-	-	(41 117)	(41 117)
31 mars 2014	718 897 \$	602 762 \$	2 158 704 \$	2 199 643 \$	5 680 006 \$
<b>Amortissement cumulé</b>					
1 <sup>er</sup> avril 2012	280 053 \$	583 532 \$	1 410 806 \$	1 500 080 \$	3 774 471 \$
Charges d'amortissement	44 795	5 610	211 932	10 641	272 978
31 mars 2013	324 848	589 142	1 622 738	1 510 721	4 047 449
Charges d'amortissement	44 794	2 629	226 877	25 891	300 191
31 mars 2014	369 642 \$	591 771 \$	1 849 615 \$	1 536 612 \$	4 347 640 \$
<b>Valeur nette comptable</b>					
31 mars 2013	391 954 \$	13 620 \$	313 409 \$	292 649 \$	1 011 632 \$
31 mars 2014	349 255 \$	10 991 \$	309 089 \$	663 031 \$	1 332 366 \$

Les projets informatiques en développement totalisent 447 398 \$ (2013 : 234 125 \$). Ils sont inclus dans la catégorie des systèmes informatiques et n'ont pas été amortis car ils ne sont pas encore en service

## 9) RÉGIMES DE RETRAITE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 9,18 % à 9,84 % de la masse salariale cotisable et le taux pour le RRPE est passé de 12,30 % à 14,38 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 % au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (0,54 % au 1<sup>er</sup> janvier 2013) de la masse salariale cotisable qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi la Société doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2013 correspondant à 1,08 % de la masse salariale cotisable et à 11,46 % de la masse salariale cotisable pour l'année civile 2014.

Les cotisations de la Société, incluant le montant de compensation à verser au RRPE, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 633 413 \$ (2013 : 555 824 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

## 10) OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La Société s'est engagée par des baux échéant à diverses dates jusqu'en décembre 2027, pour des locaux administratifs, de l'entreposage et de l'équipement. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2015	1 647 984 \$
2016	1 333 585
2017	1 252 335
2018	896 539
2019	1 026 077
2020 et suivants	9 204 383
	15 360 903 \$

## 11) GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques, tel que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

### RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. La Société est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers qui exposent la Société à une concentration du risque de crédit sont composés de la trésorerie ainsi que des débiteurs.

La valeur comptable de la trésorerie ainsi que des débiteurs représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

Le risque de crédit associé à la trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que celle-ci est investie auprès d'institutions financières réputées.

Le risque de crédit associé aux débiteurs est réduit puisque des évaluations de crédit sont effectuées pour tous les nouveaux clients. La Société enregistre des provisions pour tenir compte des pertes de crédit potentielles et, à ce jour, ces pertes n'ont pas excédé les prévisions de la direction.

La direction estime que les concentrations de risque de crédit relativement aux débiteurs sont limitées en raison de la qualité du crédit des parties auxquelles du crédit a été consenti.

Le tableau suivant présente le classement chronologique des débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses :

	2014	2013
Débiteurs de moins de 30 jours suivant la date de facturation	1 603 129 \$	1 514 115 \$
Débiteurs entre 31 et 60 jours suivant la date de facturation	121 931	130 092
Débiteurs entre 61 et 90 jours suivant la date de facturation	32 597	80 817
Débiteurs de plus de 90 jours suivant la date de facturation	35 648	20 391
	1 793 305	1 745 415
Provision pour créances douteuse	(59 761)	(13 767)
	1 733 544	1 731 648

La Société doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Le type de clients, l'historique de paiement, les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance et le secteur d'activité qui a donné lieu à la créance sont tous des éléments considérés dans la détermination du moment auquel les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision. Les mêmes facteurs sont pris en considération lorsqu'il s'agit de déterminer s'il y a lieu de radier les montants portés au compte de provision en diminution des créances. Les montants recouverts ultérieurement sur des comptes qui avaient été radiés sont crédités à la provision pour créances douteuses dans la période d'encaissement.

Le tableau suivant présente un résumé des mouvements reliés à la provision pour créances douteuses de la Société.

	2014	2013
<b>Provision pour créances douteuses</b>		
Solde d'ouverture	13 767 \$	20 177 \$
Charge pour créances douteuses	62 373	9 436
Montants radiés et recouvrements	(16 379)	(15 846)
	59 761 \$	13 767 \$

La Société est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement. La direction estime que la qualité des créances qui ne sont ni dépréciée ni en souffrance au 31 mars 2014 est bonne.

## RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que la Société ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

La Société finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles par les flux de trésorerie provenant de ses activités de fonctionnement. La Société respecte ses exigences en matière de liquidité en préparant et en surveillant les plans de financement et de dépenses, et en détenant de la trésorerie ou des actifs financiers pouvant facilement être transformés en trésorerie.

Les tableaux suivants présentent l'échéance estimative des passifs financiers.

AU 31 MARS 2014		ÉCHÉANCE		
	Valeur comptable	Moins de 90 jours	De 90 à 365 jours	Plus de 365 jours
Fournisseurs et charges à payer	342 355 \$	315 975 \$	6 655 \$	19 725 \$
Traitements et avantages du personnel	1 512 593	732 699	779 894	-
	<b>1 854 948 \$</b>	<b>1 048 674 \$</b>	<b>786 549 \$</b>	<b>19 725 \$</b>

AU 31 MARS 2013		ÉCHÉANCE		
	Valeur comptable	Moins de 90 jours	De 90 à 365 jours	Plus de 365 jours
Fournisseurs et charges courues	580 482 \$	509 591 \$	88 \$	70 803 \$
Traitements et avantages du personnel	1 412 035	396 642	1 015 393	-
	<b>1 992 517 \$</b>	<b>906 233 \$</b>	<b>1 015 481 \$</b>	<b>70 803 \$</b>

## RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la Société est attribuable à ses actifs financiers portant intérêt. La trésorerie comprend de l'encaisse auprès d'institutions financières qui rapportent de l'intérêt au taux du marché. Au 31 mars 2014, la portion de la trésorerie portant intérêt était de 3 556 884 \$ (4 018 828 \$ en 2013).

L'objectif de la Société est de gérer l'exposition de sa trésorerie au risque de taux d'intérêt en maximisant les revenus d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires tout en conservant les liquidités minimales nécessaires à la bonne marche de ses activités quotidiennes. La fluctuation du taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les revenus d'intérêts que la Société tire de sa trésorerie. Si les taux d'intérêt pour l'exercice terminé le 31 mars 2014 avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes les autres variables étant demeurées constantes, les revenus d'intérêts pour la même période auraient été respectivement inférieurs ou supérieurs de 18 619 \$ (2013 : 21 920 \$).

## 12) OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations, qui sont comptabilisées à la valeur d'échange conclue entre les parties, ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

Par ailleurs, la Société a une entente d'échange de services avec le ministère de la Justice du Québec. La valeur de ces services ne peut faire l'objet d'estimations raisonnables.

## 13) CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice courant.

Cette publication a été réalisée par la Direction des produits et services de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ).  
Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014

ISBN : 978-2-7642-0850-2  
ISSN : 1711-2486

© Gouvernement du Québec 2014  
Tous droits réservés pour tous pays.  
La reproduction par quelque procédé que ce soit et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation de la Société.



**SOQUIJ** | Intelligence juridique

715, rue du Square-Victoria, bureau 600  
Montréal (Québec) H2Y 2H7  
[soquij.ca](http://soquij.ca)